

La Conseillère nationale Marianne Streiff devient la nouvelle présidente du PEV

Les délégués du Parti Evangélique (PEV) ont élu à l'unanimité aujourd'hui lors de leur assemblée ordinaire des délégués au Palais des Congrès à Bienne la conseillère nationale PEV Marianne Streiff comme nouvelle présidente du PEV. Ils ont également décidé des mots d'ordre pour la votation populaire du 18 mai. Le PEV dit Non à l'initiative sur les salaires minimums, Non à l'initiative concernant les pédophiles et Oui au contre-projet « Oui à la médecine de famille ». La liberté de vote pour l'achat du Gripen avait déjà été décidée le 25 janvier lors d'un congrès extraordinaire portant sur le thème de la « Sécurité en Suisse ». Le PEV célébra ensuite son jubilé de 95 ans avec une promenade en bateau sur le lac de Bienne.

Première historique : une femme à la tête du PEV

Le PEV a élu à l'unanimité aujourd'hui lors de son assemblée ordinaire des délégués à Bienne Marianne Streiff (BE) pour succéder au président sortant Heiner Studer (AG), qui cède sa place en raison de son âge. Marianne Streiff, la Conseillère nationale du PEV, reprend la présidence pour la durée restante du mandat 2012 - 2016. Dans son allocution inaugurale, Mme Streiff a remercié Heiner Studer pour ses efforts tout en soulignant les points essentiels du positionnement du PEV : une politique sociale et respectant l'environnement, basée sur des valeurs chrétiennes. « Il ne suffit pas de se déclarer au centre ou de construire des ponts, il importe de vivre nos valeurs et d'investir sur l'essentiel », souligna-t-elle.

Non à l'initiative sur les salaires minimums : pas la bonne solution

Le premier mot d'ordre décidé ce matin était l'initiative sur les salaires minimums. Si le PEV partage cet objectif des auteurs de l'initiative, il met cependant en question l'efficacité de ce projet. « Seul 13 pour cent des personnes confrontées à la pauvreté sont salariés, pour les autres 87 pour cent cette initiative ne sert à rien », objecta Maja Ingold (ZH), conseillère nationale du PEV dans son exposé. C'est pourquoi l'initiative n'est selon elle pas le bon instrument pour lutter contre la pauvreté. « Si le travail non qualifié est renchéri, cela entraîne nécessairement une suppression de postes de travail. Certains salariés pourraient, certes, mieux vivre de leur salaire, d'autres cependant se verraient au chômage », explique Maja Ingold.

Ueli Leuenberger (GE), Conseiller national des Verts, prit position en faveur de l'initiative et avança l'argument que la pression salariale pesant sur les employés diminuerait fortement avec un salaire minimum. Environ 10 pour cent des ouvriers et employés gagnent aujourd'hui moins de 12 fois 4000 francs par année. Avec les salaires très bas surtout les familles ne seraient plus en mesure de joindre les deux bouts. « Chaque personne travaillant à plein temps doit pouvoir vivre de son salaire », souligna Ueli Leuenberger.

Les délégués du PEV furent cependant d'avis que l'initiative sur les salaires minimums n'était pas la bonne solution et décidèrent avec 40 contre 86 voix (avec 8 abstentions) un Non à l'initiative.

L'initiative concernant les pédophiles rejetée

Marianne Streiff (BE) présenta ensuite l'initiative « Pour que les pédophiles ne travaillent plus avec des enfants ». Le but de l'initiative est de protéger les enfants et les personnes dépendantes des récidivistes. Cela doit être atteint au travers d'une interdiction automatique d'exercer pour les pédocriminels condamnés. « Il n'est pas tolérable que des personnes condamnés pour un acte d'ordre sexuel avec des enfants, ou des personnes dépendantes, soient de nouveau autorisées à travailler avec des enfants ou des personnes handicapés », argumenta Mme Streiff. Malgré cela, il faut dire que l'initiative présente aussi certains inconvénients importants: La formulation rigide de l'initiative ne permet pas aux juges d'adapter la peine à la gravité du cas ou de considérer chaque cas individuellement. Cela violerait le principe constitutionnel de la proportionnalité et affaiblirait ainsi l'état de droit de la Suisse. Etant donné que l'initiative parle de « personnes » pour faire allusion au coupable, les mineurs seraient aussi directement concernés par cette initiative. En cas d'acceptation de celle-ci, un jeune de 17 ans qui aurait été intime avec une adolescente de 15 ans serait puni à vie avec une interdiction d'exercer une profession avec des enfants ainsi qu'avec une interdiction d'exercer une activité d'utilité publique avec les scouts ou au club des sports. Cela serait disproportionné. La loi modifiée qui entrera en vigueur en 2015 serait un meilleur moyen et beaucoup plus efficaces que cette initiative, conclut Mme Streiff.

Des voix engagées des deux camps marquèrent la discussion qui suivit. Les délégués décidèrent finalement avec 13 contre 101 voix (une abstention) un Non à l'initiative populaire.

Le PEV soutient le contre-projet « Oui à la médecine de famille »

Le dernier projet discuté « Oui à la médecine de famille » fut présenté par Maja Ingold, Conseillère nationale PEV. « La Suisse dispose aujourd'hui d'une médecine de base solide, et devra l'avoir à l'avenir aussi », conclut Maja Ingold. A moyen terme ce système éprouvé est menacé pour diverses raisons. Les médecins de famille, qui jouent un rôle important pour une médecine de base accessible, font face à une vague imminente de départs à la retraite et la question de succession s'avère être difficile. « A cause de l'évolution démographique, le besoin en soins médicaux va encore augmenter à l'avenir, de manière quantitative et qualitative », souligna Maja Ingold. Pour pouvoir continuer à garantir aussi à l'avenir une couverture de la médecine de base de haute qualité, il est nécessaire d'avoir ce nouvel article constitutionnel sur la médecine de base. Le contre-projet est accompagné d'un ensemble de mesures qui apportent des améliorations dans le domaine de la formation, de la recherche et des activités professionnelles des médecins de famille.

Le projet ne fut pas contesté par les délégués et accepté avec 110 contre 1 (et trois abstentions) voix.

Liberté de vote pour le fonds Gripen

Le PEV Suisse a déjà décidé le 25 janvier 2014, lors d'un congrès extraordinaire sur le thème de la « Sécurité en Suisse », la liberté de vote concernant la loi sur le fonds Gripen. Parmi les principaux sujets de discussion figurèrent la sûreté aérienne ainsi que le mandat des Forces aériennes. Les délégués votèrent avec 48 contre 46 voix en faveur du Gripen. Face à ce résultat équilibré, Heiner Studer proposa la liberté de vote qui fut acceptée par les délégués.

Site web du PEV: www.evppev.ch

Bern, le 05 avril 2014/jdr/js/cm

Pour tout renseignement :

Marianne Streiff-Feller (BE), présidente du PEV Suisse, conseillère nationale: 079 664 74 57

François Bachmann (VD), vice-président romand du PEV Suisse : 079 668 69 46

Maja Ingold (ZH), conseillère nationale : 079 339 23 22

Christian Meyer, coordinateur romand du PEV Suisse : 079 948 68 93

Joel Blunier, secrétaire général PEV Suisse : 076 379 76 79

Jean-Daniel Roth, chargé de communication du PEV Suisse : 079 193 12 70